

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024**

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

**Décision DB 2024-005**

Modification du plan de financement des travaux de rénovation énergétique du siège administratif

<b>Date de convocation</b> : 07/02/2024	<b>Liste des délibérations affichées le</b> : 09.02.2024	
Membres en exercice : 10	Présents : 6 à l'ouverture de la séance	
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Autres absents : 4	Votants : 6

Présents : Francis SAVY, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Alfred VISMARA et Bernard VAQUIÉ.

Procurations : Néant

Excusés : Jacques GALY, Jacques MAMET, Christian SOULA et Mohamed EL HABCHI

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Alfred VISMARA

La CCPA s'est engagée dans une démarche active pour diminuer son empreinte écologique, et ainsi lutter à l'échelle du territoire contre les effets du dérèglement climatique.

L'un des axes de déploiement de cette démarche réside dans la rénovation énergétique, et l'analyse des performances des bâtiments intercommunaux a permis d'identifier le siège administratif comme une des priorités des projets de rénovation énergétique.

Il est apparu en effet à l'issue de l'audit énergétique effectué par le cabinet QCS Services en partenariat avec le SYADEN, un gain potentiel de :

- 85% en consommation d'énergie (82 560 Kwh/an à l'heure actuelle),
- et de 88% en émissions de gaz à effet de serre (16,75 tonnes/an à l'heure actuelle);

Pour un bouquet de travaux incluant :

- l'isolation des murs, combles et toiture, avec intégration d'un système de ventilation,
- la mise en place de panneaux photovoltaïques,
- le remplacement des menuiseries,
- le remplacement de l'éclairage intérieur,
- et le remplacement du système de chauffage.

Selon l'étude de faisabilité élaborée par l'architecte désigné par la CCPA pour l'ensemble du projet de rénovation énergétique du siège administratif présentée en séance, le montant des travaux nécessaires est estimé à 344 750,00 € HT.

Par décisions du Bureau n° DB 2023-059 et DB 2023-075, il a été établi un budget prévisionnel de l'opération, maîtrise d'œuvre incluse, et un plan de financement qu'il convient de modifier comme suit :

Dépenses HT		Financement		
Menuiseries extérieures	115 000,00 €	Etat - DETR	35%	126 092,40 €
Isolation murs	84 000,00 €			
Isolation combles et toits	33 750,00 €	Etat - Fonds vert	30%	108 079,20 €
VMC	5 500,00 €			
Système de chauffage	42 000,00 €	Région Occitanie	15%	54 039,60 €
Eclairage	23 000,00 €			
Photovoltaïque	25 000,00 €	Autofinancement CCPA	20%	72 052,80 €
Autres - finitions	16 500,00 €			
Maîtrise d'œuvre	15 514,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>360 264,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>360 264,00 €</b>

**Le Bureau,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Bureau de la communauté n° 2023-059 du 28 juin 2023 modifiée portant approbation d'un plan de financement des travaux de rénovation énergétique du siège administratif,

Vu le rapport d'audit énergétique du siège administratif remis par le cabinet QCS services le 17 novembre 2022,

Vu l'étude préliminaire effectué par le cabinet d'architecture Villes et vies, représenté par madame Hazar CARON,

Considérant l'intérêt des rénovations énergétiques des bâtiments intercommunaux dans la période économique et climatique actuelle,

**Après en avoir délibéré,**

Membres présents	6	Suffrages exprimés	6
Retraits avant vote	0	Pour	6
Abstentions	0	Contre	0

**DECIDE :**

**Article 1 :** Le budget prévisionnel de l'opération modifié tel que présenté au rapport est approuvé.

**Article 2 :** Le Président est autorisé à solliciter les financements nécessaires par le dépôt de demandes de subventions.

Pour extrait conforme  
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 13/02/2024
- ❖ et de sa publication le 13/02/2024